



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Troisième concours du CAPLP

Section : Génie Électrique, option : Électrotechnique et Énergie

Session : 2022

Rapport du jury présenté par : M. Federico BERERA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Président du jury

Sommaire

Avant-propos	page 3
Modalités d'organisation des épreuves	page 4
Recommandations générales aux candidats	page 7
Textes de référence et ressources	page 8
Éléments statistiques de la session	page 9
Épreuve d'admissibilité disciplinaire	page 10
Épreuve d'admission de leçon	page 13
Épreuve d'admission d'entretien	page 16
Annexe : proposition de corrigé de l'épreuve d'admissibilité	page 17

Avant-Propos

Le troisième concours a été ouvert pour la session 2022.

Dans le cadre de l'admissibilité, les candidats ont composé uniquement sur l'épreuve disciplinaire d'une durée de 5H. Les épreuves d'admission sont identiques à celles du CAPLP externe et du CAFEP et s'inscrivent pour la première année dans un nouveau format avec une épreuve de leçon et la mise en place de l'épreuve d'entretien.

[Par conséquent ce rapport de jury s'appuie sur le rapport du concours externe.](#)

Ce rapport de jury rend compte du déroulement et des résultats de la session 2022 du concours. Il met ces informations en perspective avec celles des autres sessions afin de souligner les orientations et tendances durables. Ainsi, il permet aux candidats de cette session de mieux comprendre leurs résultats individuels et il constitue un outil utile aux futurs candidats pour préparer le concours.

La réussite au concours ne s'improvise pas, elle se prépare. Encore trop de candidats méconnaissent les épreuves et notamment celles d'admission du concours et les découvrent une fois admissible. Dans ces conditions, ils ne parviennent pas à préparer convenablement ces épreuves et échouent au concours en raison d'une mauvaise anticipation de leur préparation. D'autres décident de ne pas se présenter à ces épreuves d'admission et perdent ainsi le bénéfice de leur admissibilité.

Les compétences mesurées par l'institution lors du concours sont d'ordre scientifique, technologique, professionnel, didactique et pédagogique. L'institution attend des futurs professeurs qu'ils s'inscrivent dans une culture commune et des objectifs partagés par l'ensemble de la communauté éducative. En tant que futurs cadres du service public, les candidats doivent, d'une part, partager et faire partager les valeurs de la République et, d'autre part, agir conformément aux principes fondamentaux et réglementaires du système éducatif. Ils doivent s'attacher à la réussite et au respect de tous les élèves, dans la diversité de leurs identités, de leurs cursus et de leurs approches cognitives. Les technologies du numérique sont des objets didactiques et pédagogique pour faire apprendre plus facilement, différemment et de façon plus approfondie. Il est donc très recommandé que les candidats l'intègrent dans leurs travaux et présentations.

Pour cette première session l'ensemble des postes a été pourvu au **troisième concours** du CAPLP.

Le jury exprime ses exigences pour recruter des enseignants compétents aussi bien dans le domaine scientifique technologique et professionnel que dans les attentes pédagogiques dont la maîtrise est indispensable pour être un bon professeur, capable de qualifier les élèves jusqu'au niveau du baccalauréat professionnel voire du BTS.

Le jury félicite les candidats admis, qui ont répondu avec succès aux exigences du concours.

Enfin, le président remercie l'ensemble des membres du jury et des personnels de l'INSPE de Tarbes qui se sont fortement mobilisés pour offrir le meilleur accueil à l'ensemble des candidats et garantir ainsi le déroulement d'un concours de grande qualité.

Modalités d'organisation des épreuves

Le troisième concours du CAPLP comporte une épreuve écrite disciplinaire d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission. Les programmes des épreuves du concours section génie électrique option électrotechnique et énergie sont ceux du brevet de technicien supérieur et des diplômes universitaires de technologie d'électrotechnique et énergie.

Les membres du jury, nommés par le ministre chargé de l'éducation, sont choisis, parmi les inspecteurs de l'éducation nationale, les membres des corps enseignants agrégés, certifiés et professeurs de lycée professionnel et les personnels de direction et attaché gestionnaire.

Le sujet de l'épreuve écrite est choisi par le ministre chargé de l'éducation, sur proposition du président du jury en tenant compte des programmes d'enseignement en vigueur dans les classes des sections de techniciens supérieurs dans la spécialité du concours.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats à enseigner sur les plans scientifiques, techniques, professionnels, didactiques et pédagogiques. Elles se déclinent de la façon suivante :

Épreuve d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

- Durée : 5 heures,
- Coefficient : 3 pour les candidats du troisième concours

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de la section et option du concours.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

- Durée des travaux pratiques encadrés : 4 heures
- Durée de la préparation de la présentation de la séance : 1 heure
- Durée de la présentation : 30 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 30 minutes maximum
- Coefficient : 5 (4 pour les candidats du troisième concours)

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3 (2 pour les candidats du troisième concours)

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la

recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.
L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Recommandations générales aux candidats

Les examinateurs sont sensibles aux candidats qui s'expriment avec clarté et précision et qui structurent leurs raisonnements et leurs prises de parole.

La préparation à ce concours exige un travail conséquent, il est donc fortement recommandé aux candidats de préparer l'épreuve d'admissibilité et celles d'admission en amont de leur inscription. Il est donc attendu qu'ils sachent exploiter les référentiels du CAP électricien et du Bac Pro MELEC, ainsi que les modalités concrètes de leurs mises en œuvre avec les apprenants. La connaissance des repères pour la formation est également recommandée. Les rapports de jury et les épreuves des années précédentes du CAPLP externe de la même spécialité sont également une aide précieuse à la préparation du concours.

Dans une phase préparatoire aux épreuves, le jury conseille vivement aux candidats de rencontrer l'ensemble des acteurs de terrain (enseignants, DDFPT, chef d'établissement, etc.) afin de nourrir leur réflexion et d'appréhender le fonctionnement d'un établissement scolaire et du système éducatif.

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble d'un énoncé pour traiter un maximum de questions. La lecture des questions et l'analyse des documents ressources doivent être effectuées avec une grande attention.

Le jury prend en compte la qualité d'expression et de rédaction des copies. Il est important de répondre avec précision, soin et rigueur aux questions.

Il est aussi conseillé aux candidats de relire leurs réponses et de porter un regard critique sur celles-ci, notamment sur l'ordre de grandeur des résultats.

Suivant les épreuves, les réponses sont à rédiger sur les copies et/ou sur les supports uniquement fournis par le centre du concours ou les examinateurs.

Conformément au principe d'anonymat, la copie ne doit pas comporter de signe distinctif tel que le nom, signature et origine du candidat y compris lorsqu'une question invite à une rédaction de correspondance (exemple rédaction d'un message électronique).

Les réponses écrites et/ou orales doivent être claires, développées, argumentées et sans ambiguïté.

Le jury demande aux candidats de connaître les évolutions associées à la transformation de la voie professionnelle.

Textes de référence et ressources

La préparation au CAPLP externe, CAFEP et 3^{ème} concours génie électrique option électrotechnique et énergie doit être effective et ne peut être improvisée. Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer sur les référentiels des formations relatifs à cette option et le référentiel des compétences des métiers du professorat.

La liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Deux principaux sites institutionnels peuvent être consultés :

- Devenir enseignant : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- Eduscol STI : <https://eduscol.education.fr/sti/>

Éléments statistiques de la session 2022

Le jury recommande vivement aux candidats de s'assurer qu'ils remplissent les conditions pour s'inscrire au concours afin de ne pas composer inutilement, les vérifications administratives étant postérieures à la phase d'admissibilité.

Troisième CAPLP Génie Electrique Option Electrotechnique et Energie					
Inscrits	Postes	Présent aux écrits	Admissibles	Présents aux oraux	Admis
27	5	27	15	13	5

Moyenne des candidats non-éliminés	9.46/20
Barre d'admissibilité	9.27/20
Moyenne des candidats présents aux épreuves d'admission	9.82/20
Barre d'admission	11.29/20
Moyenne des candidats admis	12.40/20

Le jury demande une attention particulière aux consignes données pour les épreuves d'admission.

Le jury note avec satisfaction un niveau global de préparation des candidats qualitative.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Epreuve écrite disciplinaire (Première épreuve d'admissibilité du concours externe)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 3**

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve disciplinaire « E101 »

Présentation générale de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de la section et option du concours. Elle est conçue pour mesurer les compétences et les savoirs des candidats sur différents champs de l'électrotechnique ; des plus traditionnels aux plus récents. La maîtrise des fondamentaux des sciences appliquées et de bonnes compétences d'analyses de documents techniques sont également nécessaires.

Présentation du sujet

Le sujet est organisé en trois dossiers :

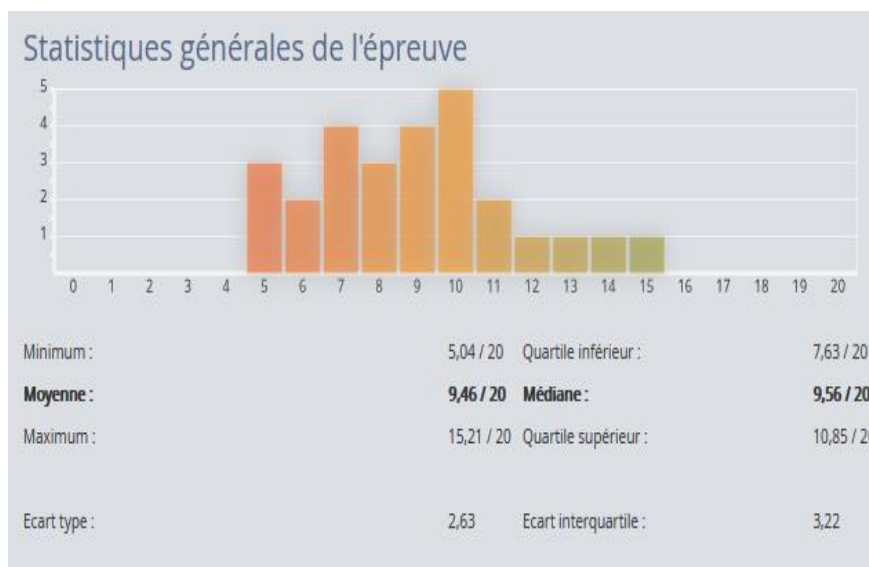
- le dossier sujet ;
- le dossier technique et ressources ;
- le dossier réponses.

Le sujet 2022 a pour support l'entreprise Leroux qui fabrique et commercialise des produits à base de chicorée. Il se décompose en 4 parties indépendantes permettant d'évaluer les candidats dans les domaines technologiques suivants :

- partie A : distribution de l'énergie électrique ;
- partie B : motorisation d'une bluterie ;
- partie C : gestion énergétique distante ;
- partie D : production photovoltaïque pour bornes de recharge de véhicule électrique.

L'énoncé débute par une présentation du contexte et requiert une lecture attentive de ces informations et descriptions. Leur compréhension est indispensable pour composer. Les quatre parties étant indépendantes, il est vivement conseillé aux candidats, notamment s'ils rencontrent des difficultés avec une partie, d'en aborder une autre, sans obligatoirement traiter le sujet de manière linéaire.

Analyse globale des résultats du 3ème concours du CAPLP



Dans l'ensemble, de nombreux candidats ont une maîtrise insuffisante des connaissances (lois fondamentales de l'électrotechnique, unités et valeurs de mesure et constituants technologiques de la spécialité) et des compétences relatives au domaine de l'électrotechnique et de l'énergie. Cette maîtrise est pourtant indispensable pour dispenser un enseignement en adéquation avec les exigences des référentiels et les attentes de la profession.

Ces lacunes portent autant sur les connaissances fondamentales scientifiques et technologiques que sur les nouvelles technologies (constituants connectés, adressage IP, etc.).

La préparation du concours nécessite donc de maîtriser tous les contenus des référentiels jusqu'au niveau 5 (BTS), y compris en physique-chimie.

Analyse des résultats

La maîtrise de la langue écrite fait partie du référentiel de compétences des enseignants. À ce titre, le jury regrette que :

- l'expression écrite des candidats ne réponde que rarement aux exigences de communication claire et précise attendues chez un professeur. Le jury déplore un nombre important de fautes d'orthographe et de grammaire. Il est fondamental qu'un enseignant puisse s'exprimer à l'écrit en usant d'un français structuré et sans fautes ;
- la qualité de la calligraphie ne permette pas une lecture aisée de la copie ;
- l'exploitation des documents ressources par les candidats n'est pas toujours satisfaisante. Néanmoins, le jury constate un manque de maîtrise du référentiel du Bac Pro MELEC et une confusion des termes : activités, tâches, compétences, critères d'évaluation, indicateurs de réussite, problématique, mise en situation, séquence, séance ;

- les questions concernant les préparations des séquences et séances pédagogiques sont insuffisamment approfondies. Par exemple, sur les séances de préparation et de réalisation, les candidats se limitent à une liste d'activités élève succincte sans tenir compte de l'environnement global de travail.

Le jury constate une méconnaissance :

- du fonctionnement pédagogique du Bac Pro MELEC concernant l'organisation des plateaux techniques, des périodes de PFMP et du suivi des élèves en entreprise ;
- du fonctionnement administratif lié au métier de professeur (conseil d'administration, annexe pédagogique, convention de stage, etc.) ;
- de la transformation de la voie professionnelle ;
- de la notion de chantiers pédagogiques ;
- des modalités de l'évaluation et du suivi individualisé d'acquisition des compétences.

Conseils aux candidats

Le jury recommande de s'approprier les notions d'objectif, de mise en situation et de problématique professionnelle afin qu'elles soient définies précisément lors de l'élaboration de séquences et de séances d'enseignement.

La stratégie d'évaluation doit reposer sur des critères d'évaluation définis par le référentiel et choisis par l'enseignant en fonction de l'activité demandée en cohérence avec la matrice tâches-compétences. Les indicateurs de réussite doivent être précis et pertinents en lien avec la compétence retenue.

Le jury recommande aux candidats de privilégier les méthodes pédagogiques adaptées aux élèves et aux objectifs de la voie professionnelle chaque fois que le contexte le justifie (méthode inductive, pédagogie inversée, approche par compétences, authenticité des situations d'apprentissage, interdisciplinarité, etc).

Le jury invite les candidats à développer une réflexion personnelle sur l'utilisation d'outils numériques au service d'une stratégie de formation.

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des nouvelles dispositions concernant la transformation de la voie professionnelle (co-intervention, chef-d'œuvre, accompagnement personnel, mobilités internationales et européennes, poursuite d'étude...).

LES EPREUVES D'ADMISSION

L'épreuve de leçon « E203 »

Présentation générale de l'épreuve

L'épreuve a pour objet **la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement** dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance.

Durée des travaux pratiques encadrés : 4 heures

Durée de la préparation de la présentation de la séance : 1 heure

Durée de la présentation : 30 minutes maximum

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

Coefficient : 5 (4 pour le 3^{ème} Concours)

Partie 1 : Travaux Pratiques (investigations et analyses)

Les travaux pratiques assignés aux candidats permettent de vérifier une possession suffisante des savoir-faire professionnels relatifs aux activités de préparation, de réalisation, de mise en service, de maintenance et de communication dans les secteurs d'activités :

- des réseaux ;
- des infrastructures ;
- des quartiers ou zones d'activités ;
- des bâtiments ;
- de l'industrie.

Après les quatre heures de travaux pratiques, le candidat bénéficie d'un moment de pause de 30 minutes durant lequel aucune préparation pour l'étape suivante du concours n'est possible ; c'est un temps où le candidat se restaure. Ensuite, le candidat est accompagné en salle de préparation où il dispose d'un ordinateur pour préparer son exposé.

Constats et conseils

Le jury constate des disparités importantes entre les candidats notamment dans la maîtrise des gestes professionnels, dans la démarche d'analyse de résolution de problèmes, d'exploitation des normes et de respect des consignes de sécurité.

D'une manière générale, des candidats ont montré des lacunes :

- dans la maîtrise du geste professionnel ;
- dans les connaissances fondamentales du génie électrique ;
- dans l'analyse des schémas électriques et des documentations techniques ;
- dans la connaissance des textes réglementaires et normatifs.

Le jury est très attentif à la maîtrise et à la mise en œuvre effective des règles de sécurité.

Le candidat doit se présenter avec une tenue adaptée à la spécialité et ses chaussures de sécurité.

Un trop grand nombre de candidats se montrent hésitants lors des interventions sur les systèmes et lors de l'utilisation des matériels de mesure.

Partie 2 : préparation puis présentation de la séance et entretien **Durée 2h maximum**

Cette partie a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir, organiser une séance de formation pour un niveau de classe donné en prenant appui sur le système technique étudié en première partie.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser et développer une séance de formation pour un niveau de classe donné. Une séance sera développée en prenant appui sur le système étudié en première partie.

- Préparation de la séance : 1 heure
- Présentation de la séance : 30 minutes maximum
- Entretien : 30 minutes maximum

Préparation de la séance

À partir des consignes écrites communiquées par le jury, le candidat devra préparer une séance pédagogique en adéquation avec le référentiel du baccalauréat professionnel MELEC.

Présentation orale

Au cours de la présentation orale, le candidat est amené à proposer :

- un positionnement précis de la séance dans le plan de formation ;
- une définition de la problématique et une contextualisation en lien avec la réalité professionnelle ;
- une présentation et une argumentation des objectifs visés, du temps, des prérequis,

- du lieu, ... ;
- une organisation des activités (cours, TD, TP, autres ; usage du numérique) ;
- les modes et les modalités d'évaluation ;
- une relation cohérente entre les activités et les critères d'évaluation.

Constats et conseils

Le jury a constaté chez certains candidats :

- un temps d'épreuve de 30 min rarement utilisé ;
- un support technique peu exploité ;
- une pédagogie ne prenant pas suffisamment en compte les consignes données par les examinateurs ;
- une exploitation du référentiel (fourni lors de l'épreuve) très superficielle ;
- une prise en compte insuffisante de l'organisation des activités du groupe classe ;
- un manque de cohérence du positionnement de la séance dans le cycle de formation de baccalauréat professionnel MELEC ;
- un nombre important de fautes d'orthographe et de grammaire dans les supports présentés par les candidats ;
- une méconnaissance des modalités d'évaluation et de certification ;
- une structuration des documents présentés manquant souvent de cohérence, d'argumentation et de fluidité ;
- un copier-coller (extrait du référentiel) sans aucune réflexion et sans y apporter une plus-value adaptée au contexte de la séance (leçon).

D'une manière générale, le jury apprécie que les candidats adoptent une posture professionnelle adaptée à la fonction d'enseignant (tenue vestimentaire, langage adapté, comportement, attitude professionnelle).

Il est conseillé au candidat de :

- consulter les textes réglementaires et normatifs régissant les installations électriques basse tension, notamment en ce qui concerne les procédures de mise en service et de maintenance ;
- consulter la norme NF C 18-510 et le référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique ;
- s'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel MELEC et les textes relatifs à la transformation de la voie professionnelle ;
- maîtriser l'utilisation des outils numériques et conduire une réflexion sur leurs usages ;
- s'informer sur les démarches pédagogiques et leur mise en œuvre sur le cycle de formation du baccalauréat professionnel MELEC ;
- s'informer sur l'organisation des enseignements, des périodes de formation en milieu professionnel, des modes d'évaluations et des modalités de certification ;
- s'informer sur les pratiques pédagogiques innovantes.

Epreuve d'entretien « E204 »

Présentation générale de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Présentation : 5 min,

Echange : 10 min,

Situation d'enseignement : 10 min,

Situation de vie scolaire : 10 min.

Constats et conseils

- Le jury a constaté chez certains candidats :
- une utilisation partielle des cinq minutes du temps de présentation ;
- un manque de mise en perspective de leur expérience personnelle et professionnelle ;
- une projection et une motivation dans le métier d'enseignant peu exprimée ;
- un manque d'analyse des situations proposées ;
- des réponses peu argumentées parfois éloignées des valeurs de la République ;
- des actions proposées en lien avec les situations, éloignées de la réalité professionnelle à court, moyen, long terme ;
- une méconnaissance du système éducatif, des acteurs et de ses partenaires extérieurs.

La première partie d'une durée de quinze minutes est incompressible. Le jury attend du candidat (pendant les cinq minutes maximums de présentation), qu'il mette en relation son parcours, ses expériences personnelles et professionnelles qui l'ont conduit à se présenter au concours ainsi que ses ambitions.

La seconde partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et partager les valeurs et les exigences de la République ;
- analyser les situations (problèmes soulevés, valeurs et principes concernés) et mobiliser de manière réflexive ses connaissances ;
- formuler des actions réalistes à court, moyen, long terme, au travers de différents scénarii ;
- mobiliser les différentes autorités, ressources, partenaires disponibles ;
- écouter, communiquer, interagir aux sollicitations du jury.

Annexe : proposition de corrigé de l'épreuve d'admissibilité

Épreuve 101 : Epreuve écrite disciplinaire (Egalement 1ère épreuve d'admissibilité du CAPLP externe)